

ASSOCIATION DES VILLÉGIATEURS DU LAC GRAND

# Mémoire

---

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-  
Saint-Jean

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**26/05/2015**

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—  
Lac-Saint

## Notre Association

Nous sommes l'Association des villégiateurs du Lac Grand et des secteurs touchés par le projet de construction d'une route pour permettre l'ouverture et l'exploitation de la mine du Lac à Paul.

Notre Association représente environ cinquante personnes propriétaires de résidences secondaires sur six lacs à proximité et qui pratiquent la pêche, la chasse et la motoneige de manière récréative. Nous jouissons d'un environnement protégé depuis plusieurs années, certains des propriétaires y étant établis depuis plus de 30 ans, et sommes soucieux d'en assurer la préservation. Nous sommes tous de grands amoureux de la nature et nos résidences secondaires représentent, pour chacun d'entre nous, notre petit coin de paradis.

## Nos Activités

Nous avons choisi de s'établir sur la ZEC Onatchiway en raison de son caractère de **zone contrôlée**, accessible durant les 4 saisons de l'année. Des agents de la faune et des gardiens de territoire parcourent le territoire pour la sécurité routière et la protection de l'environnement. Nous aimons énormément notre coin tranquille et reposant, en contact avec la nature. Il s'agit d'un endroit privilégié où nous pouvons pratiquer des activités de plein air en famille.

## Notre position

Nous pensons que la construction envisagée au sud du Lac Rouvray (MERN1) et celui au nord du Lac Grand( MERN2) constituera un irritant majeur pour les propriétaires de résidences secondaires, les membres et usagers de la ZEC Onatchiway ainsi que pour la flore et la faune .

Pour les propriétaires de résidences secondaires, le risque de vol sera grandement augmenté. La construction d'une nouvelle route, plus facilement accessible créera une circulation non-contrôlée et non-désirée. Par ailleurs, puisque les lacs sont comme des caisses de résonance, la pollution sonore sera amplifiée.

Pour les usagers de la ZEC Onatchiway, la poussière et le passage continu des camions hors normes augmenteront les risques d'accidents, car les usagers devront traverser ces routes pour rejoindre nos sentiers de motoneige et de tout-terrain.

Pour le milieu faunique, la construction projetée détruira les secteurs de terres humides au niveau du Lac Grand où il y a présence de caribous forestiers. Dans ce même secteur, il y a présence de 2 frayères, une au Lac de la Rivière et l'autre au Grand Lac Croche qui sont clairement identifiées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Ces frayères ont la particularité d'être naturelles. Pourquoi les détruire?

Mentionnons également que, dans notre secteur, il y a aussi eu de la coupe de bois de si grande envergure que la forêt en est déjà modifiée au niveau environnemental et faunique.

## **Recommandations**

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons de privilégier l'utilisation d'un chemin d'accès au nord du territoire de la ZEC Onatchiwayet d'éviter le fractionnement de cette ZEC. Pourquoi briser un territoire protégé comme la ZEC Onatchiway quand il existe déjà depuis une vingtaine années un réseau routier, le RO-201 qui est un chemin forestier au nord du Lac Rouvray.

## **Conclusion**

Le but de notre intervention n'est pas de priver notre région de travail et d'investissements, mais bien de protéger l'environnement et la faune de torts irréparables qui sont facilement évitables.

A notre avis, il serait sage de ne pas fractionner le territoire de la ZEC Onatchiway en pensant aux futures générations.

DENIS BOUCHARD

Représentant des villégiateurs du Lac Grand

**Fin du document**